



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5312>

Sur la modernité du mot solidarité

- L'UJFP en action - Les plumes de l'UJFP -



Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Vendredi 6 janvier prochain nous connaissons le sort réservé par le Tribunal correctionnel de Nice à Alain Mannoni, traîné en justice par le Préfet des Alpes Maritimes pour avoir aidé des réfugiés en détresse dans la vallée de la Roya.

L'événement serait en lui même anodin dans ces départements bordant la Méditerranée où d'autres procès ont déjà été intentés contre d'autres militants solidaires des sans-papiers et demandeurs d'asile, par des Préfets tout autant audacieux.

Mais l'originalité - si cette expression a un sens ici - réside dans l'intervention publique du tout nouveau Préfet des Alpes-Maritimes au travers d'[un texte transmis à Nice Matin début décembre](#).

Avec ce texte, riche de considérations générales lénifiantes et hors sujet, le Préfet des Alpes Maritimes tente de minimiser le rôle qui est le sien dans l'application - dans son département - de la politique de l'État, le rôle qui est le sien d'employer la police et la gendarmerie pour le maintien de l'ordre et la chasse aux réfugiés, le rôle de la justice enfin, chargée de sanctionner et qui oeuvre en liaison étroite tant avec la police et la gendarmerie qu'avec les services préfectoraux.

Triptyque administratif et répressif d'État, tout ce qu'il y a de banal.

Monsieur le Préfet semble tout ignorer de la politique d'abandon par l'Europe et la France des réfugiés juifs fuyant le nazisme et le fascisme à la veille de la Seconde Guerre Mondiale ; tout ignorer de la Conférence d'Evian de juillet 1938, cette Conférence internationale au cours de laquelle, la France particulièrement, s'est illustrée par son refus d'accueillir « toute la lie de la terre », ces populations « en trop », « indésirables », en « surnombre dans l'économie française », une politique à l'oeuvre aujourd'hui encore, sous d'autres oripeaux, mais avec les mêmes préoccupations de forteresse assiégée, cette fois à l'encontre des réfugiés fuyant les guerres du Proche et du Moyen-Orient, fuyant les famines et les guerres africaines, calamités dans lesquelles la France porte de lourdes responsabilités.

Evoquer les accords européens actuels, leur « légalité » - au mépris de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951, ratifiée par la France - faisant obligation à celle-ci d'accueillir les réfugiés en toutes circonstances - pour justifier le refus fait aux réfugiés et demandeurs d'asile d'entrer en France actuellement est tout autant problématique que lorsque les Juifs, en 1938/1939/1940, étaient pourchassés par les nazis avant de l'être par les autorités françaises.

Toujours dans ce texte, le Préfet des Alpes Maritimes - contrairement à la célèbre déclaration de Jacques Chirac en 1995 alors président de la République Française, affirmant que la France de Vichy était bien la France, que sa responsabilité était totale dans la répression et la déportation des Juifs de France - tente à nouveau de réécrire l'Histoire, gommant au passage, le discours prononcé par le même Jacques Chirac le 18 janvier 2007 au Panthéon à l'occasion de l'Homage de la Nation aux Justes de France et négligeant l'instauration - le 16 juillet de chaque année - de la Journée nationale de la Déportation et d'hommage aux Justes de France.

Tenant de justifier ainsi sa volonté de criminaliser la solidarité, celle là même que Jacques Chirac offrait en exemple aux générations à venir.

Sur la modernité du mot solidarité

Rappeler aujourd'hui le rôle des Justes français n'est en aucune façon confondre l'Histoire, leur exemple irrigue notre réflexion, est la source d'enseignements d'une extrême actualité.

Simplement, il s'agit de rappeler qu'en tous temps, il s'est trouvé des hommes et des femmes pour dire NON ! aux politiques criminelles de leurs gouvernements, et qu'aujourd'hui - plus que jamais - il est nécessaire de ne pas accepter l'intolérable, de ne pas accepter que l'Autre, notre semblable, soit à nouveau soumis aux traitements inhumains qui ont été notre quotidien dans la France de Vichy.

Nous sommes toutes et tous comptables de notre Histoire, nul ne peut et ne doit y déroger, n'en déplaise à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, .

La solidarité n'est pas un délit, elle est une obligation morale impérative, notre façon de rester debout. Tout simplement.

Honneur à Alain Mannoni !

Georges GUMPEL [*]

Lyon le 1er janvier 2017

[*] Enfant juif français, caché en 1943/1944
Fils de déporté « Mort pour la France » en avril 1945 à Melk - Autriche.
Partie civile au procès de Klaus Barbie.
Membre de l' UJFP - Union Juive Française pour la Paix.